



Edition 11.2019

QUEST LAUSANNOIS

LAUSANNE-DISTRICT

Les priorités sont définies par le propriétaire ou responsable des biens selon 3 catégories de priorisation en cas d'évacuation:

Priorité 1 = 1/6 des biens = 17%

Priorité 2 = 1/3 des biens = 33 %

Priorité 3 = le solde des biens = 50%

Tâches principales lors d'une évacuation

Trier



Tracer



Traiter



Transporter



Eléments dimensionnels d'intervention

